

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 278

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances et
Mme Dupont

ARTICLE 25 TER

À la fin de l'alinéa 20, substituer au nombre :

« 131 000 »

le nombre :

« 150 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit un seuil de 150 000 habitants pour les communes nouvelles concernées par le PSR créé au présent article.